

sous la direction de
laurent mucchielli et philippe robert

crime et sécurité

l'état des savoirs

Crime. n.m. 1° SENS
LARGE Manquement
très grave à la mora-
le, à la loi. 2° DR
Infraction que les lois
punissent d'une

Sécurité. n.f. 1° État
d'esprit confiant et
tranquille d'une per-
sonne qui se croit à
l'abri du danger
2° (1780) Situation,
état tranquille qui
résulte de l'absence
réelle de danger

DANS LA MÊME COLLECTION

François DE SINGLY (sous la direction de), *La Famille, l'état des savoirs.*

Serge PAUGAM (sous la direction de), *L'Exclusion, l'état des savoirs.*

Marion SEGAUD, Catherine BONVALET, Jacques BRUN (sous la direction de), *Logement et habitat, l'état des savoirs.*

Philippe DEWITTE (sous la direction de), *Immigration et intégration, l'état des savoirs.*

Agnès van ZANTEN (sous la direction de), *L'École, l'état des savoirs.*

Thierry PAQUOT, Michel LUSSAULT, Sophie BODY-GENDROT (sous la direction de), *La Ville, l'état des savoirs.*

sous la direction de
laurent mucchielli et philippe robert

crime et sécurité l'état des savoirs

PUBLIÉ AVEC LE CONCOURS
DE LA DÉLÉGATION INTERMINISTÉRIELLE À LA VILLE

ÉDITIONS LA DÉCOUVERTE
9 bis, rue Abel-Hovelacque
PARIS XIII^e
2002

Les manifestations violentes

par Olivier Fillieule et Fabien Jobard

Les manifestations violentes opposent deux difficultés à qui veut les comprendre. D'abord, bien sûr, la violence a pour propriété singulière de n'être jamais définie que par rapport aux normes qu'elle est censée enfreindre. Pour comprendre les manifestations violentes, il faut ainsi d'abord préciser les actes que l'on rangera sous la catégorie d'actes violents. À cette difficulté classique s'ajoute celle que véhicule la notion de manifestation. La manifestation telle qu'on la comprend intuitivement est la forme moderne, pacifiée, codifiée, de rapports politiques qui autrefois, dans l'attente d'être prévus par le droit, se caractérisaient sinon par le recours à la violence physique et matérielle, au moins par des conduites par définition déviantes, puisqu'en infraction par rapport aux lois sur les attroupements et rassemblement. L'exercice impose donc de définir à la fois la violence et la manifestation, tant les passions soulevées çà et là par l'association de ces deux termes dans le débat public se nourrissent souvent d'une simple mésentente, de bonne ou mauvaise foi, sur les formes que devrait épouser la protestation publique en général : que l'on pense ici aux émeutes urbaines de nos grandes agglomérations, aux opérations commando d'associations telles qu'Act Up, ou encore, pourquoi pas, au hooliganisme sportif.

Définitions

On entendra ici par violence en manifestation *toute action protestataire et/ou policière dans laquelle la réunion de plusieurs personnes à des fins politiques (ou, si l'on préfère, revendicatives) a pour effet de provoquer des blessures corporelles et/ou des dégâts matériels dans le domaine public ou privé et tend à modifier la situation des protagonistes dans une situation d'échange de coups*. Cette définition invite en premier lieu à repérer la violence à des formes visibles, et permet de la penser comme une forme d'échange, un processus interactif qui se joue entre des groupes d'acteurs, sans supposer *a priori* la légitimité des uns ou des autres à en

user, ni inclure seulement les formes organisées, intentionnelles ou préméditées. On ne distingue pas ici, ce serait absurde de le faire, la violence (condamnée) de la force (juste) ; on ne retient pas au détriment de l'autre la violence comme action voulue et/ou organisée et la violence comme résultat de la tournure imprévisible des événements.

Cette définition de la violence ne dit cependant rien de ce qu'il faut retenir sous l'appellation « manifestation ». Si l'on rappelle que ce n'est qu'en 1995 que le Conseil constitutionnel a admis la manifestation au rang des libertés fondamentales, on comprendra que la manifestation est d'abord le résultat de luttes sur la forme (juridique et physique) légitime des revendications collectives. Définissons les manifestations comme *action manifestante toute occupation momentanée par plusieurs personnes d'un lieu ouvert public ou privé et qui comporte directement ou indirectement l'expression d'opinions politiques*. Ces formes de protestation se sont au fil du temps civilisées et naturalisées, par l'interaction avec tout un ensemble d'acteurs, pour aujourd'hui gagner leur noble statut de forme conventionnelle de la participation politique.

Pour mieux comprendre non seulement les manifestations aujourd'hui violentes, mais aussi celles qui peuvent le devenir un jour, il faut donc revenir un instant sur l'histoire de ce processus de pacification de la protestation. L'enjeu est ici en effet de déterminer si la violence en manifestation est une forme vouée à l'extinction par l'œuvre même du temps, ou si elle est susceptible de rester encore, ou de devenir plus encore, une forme de participation. Il faudra ensuite essayer de repérer quels sont les groupes auteurs de violence en manifestation, pour déterminer si celle-ci a plus partie liée avec des catégories sociales, qu'avec par exemple les facteurs liés à la manifestation elle-même (nombre des participants, lieu, région, etc.). Mais cette analyse tronquerait en quelque sorte notre effort visant à analyser les violences comme formes d'interaction et les manifestations comme jeux fluides entre groupes sur le terrain. À ce titre, nous étudierons donc ce que les violences doivent au type d'acteurs et d'action que l'on oppose aux manifestants, et notamment aux types de forces chargées du maintien de l'ordre et de leurs répertoires d'intervention.

La violence en manifestation : déclin ou renaissances ?

Événements singuliers qui se succèdent les uns aux autres en toute discontinuité, comme les faits divers, les manifestations ordonnent le souvenir selon le double privilège accordé à leur proximité dans le temps et à leur expression spectaculaire. Pourtant, quelles que soient les violences récentes de manifestations de jeunes, de commerçants ou d'agriculteurs, il est indéniable, même si cela est difficilement mesurable, que les manifestations sont par exemple moins violentes que depuis un siècle et demi. Cela

tient aux mouvements réciproques d'« apprentissage des formes légitimes de la protestation et de professionnalisation de la répression », deux processus qu'accompagnent des dispositions juridiques visant à encadrer l'une et l'autre. Si la période 1880-1921 se caractérise par un haut degré d'agitations (grèves, rassemblements, manifestations), la création de forces spécialisées de maintien de l'ordre d'un côté (1921 : gendarmerie mobile, 1944 : GMR, puis CRS) et l'encadrement des protestations par des organisations mieux structurées (PCF et syndicats, création des « services d'ordre ») permet de 1921 à 1968 de disposer de registres plus pacifiques de manifestations, registres que les techniques spécifiques d'euphémisation de la violence et de maintien à distance des foules approfondiront après 1968.

Pourtant, si les manifestations sont moins violentes qu'il y a cent cinquante ans, rien ne permet de dire que la violence en manifestation a décru – contrairement à ce que suggère l'étude de Bruneteaux [1996], seulement centrée sur les répertoires d'action des gendarmes –, ni qu'elle s'atténuera à l'avenir. Si on s'en tient à un indicateur partiel (et partial) de mesure, le décès de manifestants, on ne constate aucune évolution linéaire ; ni vers le haut, ni vers le bas. Sur la base des recensements effectués par Fillieule [1997], on recense environ 318 morts de 1919 à 1989 (118 si l'on exclut la répression de la manifestation du FLN du 17 octobre 1961), soit proportionnellement plus que durant la période 1872-1914 (52 morts), mais surtout plus continu, dès lors que dans la première période ce furent essentiellement l'épisode de Fourmies (12 morts) et les manifestations du midi viticole en 1906-1907 qui concentrèrent l'essentiel des événements mortels. De même, dans une période plus contemporaine, le régime de Vichy, les opérations de rétablissement de l'ordre ou de pacification dans les colonies, les répercussions de la guerre d'Algérie en France (1961, Charonne), ou l'agitation de mai-juin 1968 (12 morts en estimations hautes) ne permettent pas d'observer quelque linéarité que ce soit.

Mais les recensements de décès sont trompeurs, car en réalité les manifestations, lorsqu'elles sont violentes, le sont rarement au point de conduire à la mort de participants. Si l'on n'observe alors que les manifestations routinières, par exemple par le dépouillement systématique d'archives policières [Fillieule, 1997], on peut dire qu'environ un vingtième des manifestations en France se caractérisent par des violences durant à peu près les deux dernières décennies du siècle. C'est à partir du corpus des rapports des CRS sur les événements ayant donné lieu (de 1982 à 1990) à des violences que nous pouvons engager des analyses quant aux groupes violents.

La violence en manifestation et les revendications politiques

On identifiera ici les groupes participants en fonction des revendications exprimées dans les manifestations, à l'exception des agriculteurs, identifiés et distingués selon leurs statuts. Les manifestations violentes se répartissent comme suit selon les groupes impliqués ou les revendications :

Agriculteurs, dont :	59	39 %
– producteurs de viande	15	10 %
– producteurs de lait	12	8 %
– viticulteurs	9	6 %
– autres	5	3 %
– interprofessionnels	18	12 %
Salariés d'entreprises en difficulté, dont :	29	19 %
– aciéries, mineurs	8	5 %
– chantiers navals	14	9 %
Lycéens et étudiants	21	14 %
Artisans et commerçants	5	3 %
Nationalistes corses	8	5 %
Écologistes	8	5 %
Nationalistes basques	7	5 %
Étrangers	4	3 %
Manifestations de politique intérieure	2	1 %
Divers	9	6 %
Total	152	100 %

Sources : archives du Service central des CRS [Fillieule, 1997] (1982-1990 - France entière).

Indubitablement, ce sont les agriculteurs qui se trouvent le plus souvent impliqués dans les manifestations violentes, notamment les agriculteurs de l'Ouest de la France, producteurs de lait ou de viande. Viennent ensuite les salariés d'entreprises en difficulté, (salariés des chantiers navals ou des aciéries de Lorraine et des mines). Si l'on ajoute les manifestations violentes d'artisans et petits commerçants, il est clair que, dans notre corpus tout au moins, les manifestations violentes sont le fait des secteurs sinistrés de l'économie française. Il est ainsi frappant que les manifestations à caractère politique soient quasiment absentes. De même, les manifestations d'étrangers sont très rares. Ces remarques ne valent cependant pas à Paris, où de manière parfaitement inverse, en 1990, par exemple, 26 % des manifestations violentes recensées sont apparues dans des manifestations d'étrangers.

Ces données n'ont de sens que si on les met en rapport avec celles qui recensent la fréquence du recours à la manifestation, violente et non violente, de la part de chacun des groupes identifiés. De ce point de vue, les archives des CRS montrent que les groupes les plus fréquemment violents

ne sont pas ceux, loin s'en faut, qui manifestent le plus souvent. Par exemple, si 39 % des manifestations violentes sont dues aux agriculteurs, seulement 6 % des manifestations recensées en 1989 et 19 % en 1990 leur sont imputables ; et il en va de même, bien que moins nettement, pour les salariés d'entreprises en difficulté et les artisans et petits commerçants. À l'inverse, les manifestations émanant du secteur public ou des entreprises publiques sont très nombreuses sur les deux années 1989 et 1990 alors même qu'elles ne concernent aucune des manifestations violentes recensées dans les rapports CRS.

Or, ces manifestations du secteur public sont de nature essentiellement salariale, économique. Il faut donc nuancer une approche trop centrée sur les « déterminants économiques du recours à la violence » dans la manifestation. Les revendications économiques en question sont le plus souvent le fait de groupes dont l'appauvrissement (ou le moindre enrichissement) menace non pas tellement les niveaux de vie, mais leur existence. Mais ce déterminant économique, outre qu'il doit être mesuré à l'indicateur relatif à la position sociale des groupes en question, doit également être mis en concurrence avec des explications d'ordre non économique.

À ce titre, il faut mentionner la position des groupes dans le système politique (les étrangers en situation irrégulière n'auront par exemple que peu d'autres recours possibles que la violence, notamment contre soi, sous forme par exemple de grèves de la faim [Siméant, 1998], mais aussi la distance entre leur position et leurs aspirations politiques, notamment leurs moyens d'accès à l'agenda politique. La violence accompagne ainsi souvent des revendications que le système politique estime tout bonnement irréalistes en soi (c'est le cas, visible dans le tableau, des groupes séparatistes). Elle accompagne aussi les revendications des groupes qui, parce que leur existence ne leur assure pas la stabilité nécessaire à toute institutionnalisation (les « lycéens » et « sauvageons ») ou parce que leurs ressources matérielles leur font défaut, n'ont pas de représentation politique assurée. Mais le groupe des agriculteurs, qui dispose de syndicats puissants et de ministères corporatistes, montre bien que la périphérie au système politique, même conjuguée à la paupérisation, est un facteur qui ne clôt pas l'explication.

Car la violence, produit d'un état ou d'une situation, est aussi un mode d'action en lui-même ; sans qu'il soit d'ailleurs possible de faire la part entre une violence qui serait mécanique d'une autre qui serait stratégique (qui distingue après chaque manifestation la violence spontanée, naturelle, irrépressible et, par là sans doute, légitime, de gens désespérés de celle organisée, préméditée, politisée, des profiteurs de la situation). La violence a en effet une vocation à la réduction de la complexité : par sa force propre de dramatisation, elle permet de radicaliser les perceptions et d'offrir des partages tranchés, même trompeurs, des situations en cours. Elle permet bien sûr à ceux qui s'en disent victimes de tenter sur le terrain même de ces luttes symboliques que sont les manifestations de

revendiquer des stigmates valorisants. Cette dynamique d'emploi ou de retournement de la violence comme instrument de valorisation de ces luttes est renforcée dans le cas des groupes qui, pour des raisons de conviction ou de nécessité, considèrent la violence comme élément central de la définition qu'ils entendent donner à eux-mêmes. C'est le cas par exemple des mouvements qui ne disposent pas d'ancrage dans la durée et tentent de maximiser les ressources offertes par la manifestation, comme les mouvements de jeunes ou les mouvements contre-culturels (punks, rock, anarchistes, zoulous...) [Roth, Rucht, 2000]. Ces derniers mouvements ont d'autant plus partie liée à la violence qu'ils tentent de perpétuer des cycles d'affrontements avec la police, de sorte que, si les participants ne sont plus les mêmes d'années en années, la mémoire partagée des mouvements par les manifestants et les policiers renforce la probabilité de l'emploi de la violence ; c'est le cas, notamment, des manifestations étudiantes, mais aussi de ces formes plus indécises d'occupation collective de l'espace public que sont les émeutes urbaines, où la violence, y compris contre soi, semble être la seule fin assignée par les acteurs au mouvement.

Car l'un des facteurs les plus importants pour expliquer le recours à la violence est la prise en compte des dynamiques liant les différents acteurs qui prennent part aux événements. L'analyse, qui a privilégié jusqu'ici le point de vue statique centré sur les groupes, ne rendrait pas justice à la nature de la manifestation si elle ne s'engageait pas sur la voie de la compréhension des échanges, ou des « jeux d'assurance », par lesquels, dans le cours même de son déroulement, l'action dépend de l'anticipation des « coups » joués par les autres participants.

Dynamiques de la violence

La manifestation, répertoire particulier de participation politique, est avant tout un facteur de désordre : avant de déranger les politiques, la manifestation trouble l'ordre public puisque, même parfaitement « pacifique », elle rend plus difficile la circulation (piétonne ou automobile), lorsqu'elle ne l'empêche pas tout à fait. La manifestation est pour cette raison intimement liée à la force publique, à la police.

De ce point de vue, on peut souligner une recherche de plus en plus affinée, de la part des forces de l'ordre, des moyens de maintenir l'ordre en manifestation. Aux charges à cheval et au mousqueton, on a peu à peu préféré un éventail qui permette l'agression non plus des corps, mais des sens (gaz lacrymogènes), et qui insiste sur la mise à distance des foules plutôt que la charge dans le gros des forces protestataires. Mais, nous l'avons dit, il ne faut pas conférer à ce mouvement de « civilisation de la gestion des manifestations » une linéarité plus ou moins téléologique, comme on le fait parfois ; une arme ne porte jamais que le danger, voire la

létalité, de celui qui l'emploie : de simples armes par destination (des avions en vol, par exemple) peuvent être d'une létalité redoutable, tout comme des tirs tendus au fusil lance-grenades lacrymogènes ou des charges de pelotons voltigeurs mobiles (rappelons le cas de la mort de Malik Oussékine en décembre 1986). Le facteur déterminant ici est le type d'interaction en jeu entre les trois acteurs impliqués : le pouvoir politique, la police, les manifestants. Ce sont les différentes combinaisons possibles entre ces trois joueurs qui pèsent, dans l'action, sur sa morphologie.

On peut à ce titre synthétiser les types de configurations possibles ; pour simplifier, on ne distinguera pas ici les cas d'entrée en jeu directe de l'autorité politique au cours de la manifestation.

Maintenance de l'ordre (avec ou sans pression politique)					
		Pacifique		Violent	
Action manifestante	<i>pacifique</i>	manifestation pacifique	A	manifestation non tolérée	B
	<i>violente</i>	gestion patrimonialiste	C	affrontement ouvert	D

Le cas le plus favorable à l'occurrence de la violence est celui des manifestations non autorisées, voire interdites, *et* non tolérées. Le politique dispose ici de la légitimité nécessaire pour jouer la carte de la simple répression physique de l'événement en cours. Il faut ici toutefois préciser qu'une manifestation *juridiquement* non autorisée (par exemple, non déclarée au préalable par les manifestants comme l'exige la loi) ne suffirait pas à nous situer dans ce cas de figure ; les actions surprise d'associations telles qu'Act Up, par exemple, ne font que rarement l'objet de solution violente. Il faut en effet que la manifestation soit *politiquement* non tolérée (par exemple une manifestation d'oppositions à des reconduites à la frontière dans un aéroport) et, surtout, qu'elle se déroule à l'abri de la presse et des tiers. Le cas exemplaire fut, au cours des années quatre-vingt, la répression extrêmement violente d'une manifestation interdite du parti kurde interdit PKK en opposition à la visite officielle du Premier ministre turc en France, en novembre 1988. Que peu en aient le souvenir tient précisément à son caractère peu visible par des personnes extérieures à la communauté kurde.

Les deux autres cas favorables à la violence sont plus compliqués. Il s'agit dans le cas D d'une configuration dans laquelle participants des deux bords veulent l'affrontement physique ; soit que les politiques aient au préalable criminalisé les manifestants (cas des affrontements entre étudiants et policiers sous le dit « système Marcellin » en France, sous les « années de plomb italiennes », ou lors des soutiens à la cause des terroristes d'extrême gauche en Allemagne [Sommier, 1998] ; cas des affrontements actuels au cours des réunions politiques et économiques internationales, comme à Götteborg, Seattle, Davos, Gênes ; cas des dites

« émeutes urbaines »), soit qu'ils interviennent dans le cours de la manifestation pour la rendre violente et tenter une décrédibilisation des intentions politiques des protestataires (cas des provocations policières lors du 23 mars 1979 ou de la manifestation des lycéens et étudiants sur le pont de l'Alma en 1992 [Marx, 1974 ; Fillieule, 1997]). L'autre cas est celui dans lequel les deux parties en présence s'accordent sur les violences à commettre. C'est le cas d'une bonne part des violences en manifestations d'agriculteurs, lorsque des responsables syndicaux négocient avec les préfetures les biens « saccageables », les dommages tolérés ou la durée des séquestrations éventuelles [Fillieule, 1997 ; Duclos, 1998] ; ce que l'on peut désigner comme gestion patrimonialiste des violences en manifestation. Des formes hybrides de ces deux derniers cas peuvent survenir lorsque, par exemple, les négociateurs côté manifestants ne tiennent pas suffisamment, ou pas toutes, leurs troupes (cas des affrontements en France entre FNSEA et CNJA, en Allemagne des écologistes du Parti Vert et des radicaux antinucléaires lors des occupations de voies ferrées).

Dans tous les cas, nous retrouvons une dominante explicatrice de l'occurrence des violences en manifestation : la stabilisation des expériences passées. En effet, les policiers abordent les manifestations au moyen de la mémoire archivée qu'ils conservent, pour chaque groupe, des événements passés. L'anticipation des moyens à employer et des violences encourues explique mieux la perpétuation des violences lors d'événements impliquant certains groupes (comme les agriculteurs du CNJA). De l'autre côté, une mémoire de groupe orientée autour des violences autrefois vécues aide à stabiliser les interactions dans un cycle d'anticipation et de perpétuation des violences. Ces anticipations, qui réactualisent les interactions passées, structurent le cadre de perception par lesquels les uns et les autres s'équipent physiquement et mentalement. C'est pourquoi, *a contrario*, l'absence de tradition de manifestation chez certains groupes introduit un facteur d'incertitude et de méfiance qui détermine une plus grande probabilité de l'emploi de moyens répressifs disproportionnés par rapport aux dangers objectifs encourus, comme durant la manifestation des infirmières en 1990 réprimée par les canons à eau aux alentours du Palais de l'Élysée.

L'analyse de l'occurrence des violences en manifestation doit conduire à rejeter à la fois un modèle explicatif historique linéaire, centré sur la civilisation progressive de la violence, et un modèle explicatif economiciste déterministe, centré sur les indices de paupérisation des groupes concernés. La manifestation est un jeu à plusieurs acteurs (manifestants, policiers, politiques), souvent placés sous le regard de tiers (ce que l'on entend par « opinion publique »), dont les acteurs pèsent dans le cours de l'action, et ensuite, sur le déroulement puis l'interprétation de l'action [Luhmann, 2001].

Cela doit donc inciter à ne fermer le modèle ni aux éruptions d'événements imprévisibles bien que toujours possibles (un policier tire

sans raison apparente dans une foule pacifique, cas de la manifestation berlinoise du 2 juin 1967 au cours de laquelle un jeune étudiant pacifiste, Benno Ohnesorg, décéda, ce qui contribua à la formation du mouvement terroriste dit du 2 juin), ni aux données contextuelles des manifestations (l'émergence d'une « opinion publique » internationale, sans laquelle bon nombre de gestions pacifistes de manifestations pourtant interdites sous les dictatures d'Europe de l'Est ne peuvent être comprises). Pour le dire de manière plus systématique, les facteurs structurels (les groupes en présence, leurs opportunités politiques, le droit de la manifestation, leur légitimité aux yeux de l'opinion publique) se mêlent aux facteurs culturels (la place de la violence dans les représentations et les modes d'organisation des forces manifestantes et policières, le degré de tolérance publique aux dégradations), aux facteurs contextuels, aux facteurs conjoncturels et enfin morphologiques (ceux qui tiennent au déroulement concret de l'événement – qui rend justice à l'adage policier selon lequel la meilleure force contre une manifestation violente restera toujours une bonne averse pluvieuse). C'est donc bien cet entrelacs de configurations situationnelles qui rend impossible l'assignation d'un avenir certain à la probabilité de la violence dans les manifestations.

Bibliographie

- BRUNETEAUX P. (1996), *Maintenir l'ordre*, Presses de la FNSP, Paris.
- COLLECTIF (1997), « *Maintien de l'ordre* », Les Cahiers de la sécurité intérieure, 27, numéro spécial.
- DELLA PORTA D., REITER H. (dir.) (1998), *Policing Protest*, University of Minnesota Press, Minneapolis.
- DUCLON N. (1998), *Les violences paysannes sous la V^e République*, Economica, Paris.
- FAVRE P. (dir.) (1990), *La manifestation*, Presses de la FNSP, Paris.
- FILLIEULE O. (1997), *Stratégies de la rue. Les manifestations en France*, Presses de Sciences-Po, Paris.
- LUHMANN N. (2001), « L'opinion publique », *Politix*, n° 54, p. 3.
- MARX G. (1974), « Thought on a neglected category of social movement participant : the agent provocateur and the informant », *American Journal of Sociology*, n° 80, p. 402-442.
- ROTH R., RUCHT D. (dir.) (2000), *Jugendkulturen, Politik und Protest*, Leske + Budrich, Opladen.
- SIMEANT J. (1998), *La cause des sans-papiers*, Presses de Sciences-Po, Paris.
- SOMMIER I. (1998), *La violence politique et son deuil*, Presses universitaires de Rennes, Rennes.
- TARTAKOWSKY D. (1998), *Le pouvoir est dans la rue*, Aubier, Paris.
- TILLY CH. (1986), *La France contestée de 1600 à nos jours*, Fayard, Paris.